

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 21 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi vingt et un mars à dix-huit heures trente-deux, au nombre prescrit par la loi, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BARRAQUÉ ONNO, Maire.

Présents: Véronique BARRAQUÉ ONNO (Maire), Romuald FAVREAU, Ketty ARICIQUE-DULAC, Carole RAKOTOARISOA, Marc BEUGNIES, Yacine AINAOUI, Jérôme FOUILLOY, Martine DESPAX, Cédrick LE NEVANEN, Laurent MALARD, Claudine PEYRE. FARDEL, Alain LAFOURCADE, Sandy DULAC, Laurent PLANAGUMA, Yves LAGARDERE, HURY, Gérard CAMPISTRON, Gilles Nadine Christelle ANTOLINOS, Béatrice ESCLARMONDE, Hélène MAROUBY.

Absents: Robert GRUMDEY, Hubert CORBEL, Emmanuelle DELMAS

Excusés: Monsieur PHILIPPON / Madame BONHOMME / Madame POUZERGUES

Procurations:

Olivier PHILIPPON donne procuration à Jérôme FOUILLOY. Martine BONHOMME donne procuration à Cédrick LE NEVANEN. Alexia POUZERGUES donne procuration à Laurent MALARD.

Secrétaire de Séance: Monsieur Romuald FAVREAU

Quorum: 25

Ordre du jour:

- 01-02-2024 Vie économique: Identification de Zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables
- 02-02-2024 Vie économique: Prise de participation au capital de la SPL Europolia
- 03-02-2024 Finances: Approbation du Compte de gestion 2023
- 04-02-2024 Finances : Approbation du Compte administratif 2023
- 05-02-2024 Finances : Débat portant sur le Rapport d'Orientation Budgétaire
- Questions diverses:
 - Formation des élus 2023
 - PLUi-H

LA SÉANCE EST OUVERTE À 18 HEURES 32



APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2024

Madame la Maire annonce le point concernant l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 février 2024. En l'absence de commentaire, elle soumet la délibération au vote.

Approuvé à l'unanimité

VIE ÉCONOMIQUE: IDENTIFICATION DE ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Délibération nº 01-02-2024

Madame la Maire annonce la délibération nº 1, qui concerne l'identification de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables. Les zones d'accélération permettent d'accélérer et de faciliter l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables sur un territoire. En 2020, la France était le seul pays de l'Union européenne à ne pas avoir rempli ses objectifs en matière d'énergies renouvelables. En conséquence, l'État a souhaité une accélération de ce développement de la production d'énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire national. Il est donc nécessaire d'identifier par les communes les zones d'accélération. Les communes doivent passer une délibération en conseil municipal et faire un retour au référent préfectoral. Dans un délai de six mois, un débat se tient au sein de l'organe délibérant de l'EPCI sur la cohérence des zones d'accélération identifiées sur le projet du territoire. Madame la Maire montre ensuite aux élus les cartographies pour Mondonville. Ils ont identifié pour la ville du photovoltaïque en toiture et en ombrières de parking. Au vu de la taille de leur commune, et en sachant que la méthanisation ne peut pas se faire à moins de 200 mètres des habitations, il ne leur est pas possible d'installer des stations de méthanisation. Concernant la géothermie, la totalité de leur territoire est classée en zone d'accélération, c'est-à-dire qu'ils peuvent y installer partout de la géothermie. Madame la Maire s'enquiert d'éventuelles questions.

Mme Béatrice ESCLARMONDE aurait une question concernant le photovoltaïque voltaïque en toiture, représenté en zones orangées sur le premier schéma. Elle voudrait savoir si les particuliers sont également concernés.

Madame la Maire confirme.

Mme Béatrice ESCLARMONDE demande si dans ce cas le projet se fera sur l'approbation et le consentement des particuliers pour ce photovoltaïque voltaïque sur leurs toits.



Madame la Maire répond qu'ils n'installeront pas du photovoltaïque sur le toit des particuliers sans leur autorisation. Simplement, ils ont identifié tous les toits des habitations où il serait possible de le faire: toutes ces zones sont identifiées comme possiblement compatibles avec du photovoltaïque en toiture. Madame la Maire précise qu'il a été fait le choix de ne pas faire mettre du photovoltaïque dans les zones agricoles. Il y a eu une concertation, une seule personne s'est manifestée, elle était favorable au photovoltaïque en toiture et pas du tout favorable au champ de photovoltaïque. De toute façon, ce n'était pas du tout préconisé, puisqu'il faut éviter tous les espaces agricoles et naturels. Il faut les protéger, donc il n'est pas question d'installer des champs de photovoltaïque. Cependant, en termes de potentiel, sur la commune de Mondonville, ils peuvent mobiliser toutes les toitures. Après, il y aura certainement des exceptions parce que certaines toitures ne supporteront pas le photovoltaïque, etc., mais en potentiel, ce sont toutes les toitures et tous les bâtiments publics.

M. Gilles LAGARDERE aimerait savoir s'il existe un projet de photovoltaïque sur des bâtiments municipaux.

Madame la Maire répond qu'il s'agit d'un autre sujet. Ils vont d'abord délibérer et ensuite ils pourront prendre le temps d'en discuter. Elle rappelle qu'il est demandé au conseil d'approuver cette identification des zones d'accélération d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables et de transmettre ces propositions au référent préfectoral.

Mme Béatrice ESCLARMONDE demande si l'installation des photovoltaïques sur les toits des particuliers sera intégralement prise en charge par la métropole.

Madame la Maire répond par la négative. Elle explique que là, ils sont en train d'identifier les zones, ce qu'il est possible de faire. Elle ajoute que la métropole n'est pas assez riche pour équiper tous les toits, mais qu'il y a des aides de l'État pour installer du photovoltaïque. Madame la Maire propose de procéder au vote.

Ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve l'identification des zones d'accélération d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables.

Approuvé à l'unanimité



Madame la Maire revient sur la question de M. LAGARDERE. Elle informe qu'une étude sur les bâtiments publics va être lancée. Les ombrières photovoltaïques vont commencer en juin, un permis a été déposé, donc c'est en chantier pour juin. Donc il y aura une étude sur les bâtiments, d'autant plus qu'ils possèdent de grandes toitures : la mairie, la salle des fêtes, etc.

VIE ÉCONOMIQUE: PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SPL EUROPOLIA

Délibération nº 02-02-2024

Madame la Maire annonce la délibération n° 2 concernant la prise de participation au capital de la société publique locale, Europolia. Madame la Maire rappelle qu'une SPL est compétente pour réaliser des opérations d'aménagement, des opérations de construction ou pour exploiter des services publics ou toute autre activité d'intérêt général dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées par la loi. À la différence d'une SEM (société d'économie mixte) qui compte des actionnaires publics et privés, la SPL ne compte que des actionnaires publics. Les collectivités sont les seules décisionnaires, il n'y a pas d'histoire de personnes privées qui essaient de faire monter le capital, ce n'est pas le sujet. Cela permet aussi de voir que la SPL va pouvoir intégrer pleinement les orientations budgétaires et stratégiques des communes et permettre d'accélérer la mise en place de projets structurants. En mai 2023, une démarche d'ouverture du capital Europolia est proposée par le Conseil d'administration de la SPL. La commune pourra mobiliser les compétences de cette SPL en matière d'aménagement, de construction, etc. La commune souhaite bénéficier des compétences techniques spécifiques d'Europolia pour accompagner développement urbain et éventuellement des constructions nouvelles, par exemple une école. Le prix de l'action s'élève à 2 536 € et la commune souhaite acquérir une action pour ce montant.

En l'absence de question, Madame la Maire soumet la délibération au vote.

Ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la prise de participation au capital de la SPL Europolia.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Délibération nº 03-02-2024

M. Romuald FAVREAU présente le compte de gestion 2023. M. FAVREAU rappelle que le compte de gestion présente une vue de la trésorerie et des flux financiers (toutes les dépenses et recettes autour de la commune).



Dans le tableau présenté aux élus, la première colonne représente la section d'investissement, la deuxième colonne la section de fonctionnement et ensuite à droite, il y a le total. La section d'investissement laisse apparaître un déficit théorique de quasiment 800 000 €. Théorique, puisque c'est dû à un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui n'a pas été réalisée: certains projets ont comptablement glissé entre 2023 et 2024 et n'ont donc pas nécessité ce virement interne. La section de fonctionnement, elle, s'établit avec un excédent de 400 000 € et le cumul des deux sections fait apparaître un déficit de 400 000 €. M. FAVREAU précise qu'ils le verront plus tard dans le compte administratif, mais il explique déjà que ce déficit viendra se soustraire à un excédent global de l'année N-1 de 1,5 million d'euros, donc la commune se porte toujours bien du point de vue de ses finances.

En l'absence de question, Madame la Maire met aux voix la délibération.

Ouï l'exposé de M. Romuald FAVREAU et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve le compte de gestion 2023.

Approuvé à la majorité (abstention de M. LAGARDERE)

FINANCES: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Délibération n° 04-02-2024

Madame la Maire quitte la salle.

M. Romuald FAVREAU indique que le compte administratif présente la vision parallèle à ce qu'ils viennent de voir, c'est-à-dire la vision comptable des différentes opérations financières de la commune. Dans les pièces transmises aux élus, il y avait d'abord un certificat administratif, que Madame la Maire a signé puisqu'il y avait des petits écarts − pour certains, cela peut représenter des sommes importantes, de 33 000 à 53 000 €, mais il s'agit de petits écarts. M. FAVREAU explique qu'il y a eu tout simplement un bug dans la transmission d'informations que la trésorerie concernant des opérations de cession d'un camion benne et d'un Berlingo. Les enregistrements ne se sont pas faits correctement, d'où ces écarts. Concernant la présentation générale du budget, en section de fonctionnement, ils retrouvent les 5,4 millions de réalisation avec les 5,8 millions de recettes, comme ils l'ont vu au compte de gestion − 33 000 € et 53 000 €, noyés dans ces millions, cela ne fait pas une différence fondamentale.



En section d'investissement, ils retrouvent 1 million de dépenses et seulement 254 000 € de recettes, pour les mêmes raisons évoquées précédemment. Concernant les reports de l'exercice N-1, c'est-à-dire 2022, il y a un micro-déficit de 30 000 € à la section d'investissement, et donc un excédent d'environ 1,5 million d'euros à la section fonctionnement. M. FAVREAU préfère en rester sur ces lignes générales. Il ne sait pas si les élus ont pris le temps ou ont eu la capacité d'aller voir les autres pages, mais il reste à leur disposition pour d'éventuelles questions.

En l'absence de question, M. Romuald FAVREAU soumet la délibération au vote.

Ouï l'exposé de M. Romuald FAVREAU et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve le compte administratif 2023.

Approuvé à la majorité (abstention de M. LAGARDERE)

FINANCES: DÉBAT PORTANT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Délibération nº 05-02-2024

M. Romuald FAVREAU fait remarquer que c'est la journée des finances. Dans ce document de 13 pages, les 6-7 premières pages présentent des éléments génériques d'environnement, à la fois au niveau de l'État et des éléments économiques globaux généraux. En page 6, ils constatent que certaines décisions ont été prises ou vont peutêtre être prises, mais qu'elles vont difficilement concerner Mondonville qui est soit trop gros, soit trop riche, et malheureusement rarement dans les bons filets pour bénéficier de tous les aides et autres filets de sécurité. En page 8, il y a l'évolution des dépenses de fonctionnement qui vont être projetées sur le projet 2024. Dans le chapitre 11, les charges à caractère général, est projeté un budget inférieur au budget 2023, sachant qu'en 2023, le réalisé a lui-même été inférieur au budget prévisionnel. M. FAVREAU remercie à cet égard les différents services de coller serrer, de ne pas réaliser de dépenses inutiles. Ils peuvent se féliciter d'avoir un budget pleinement maîtrisé de ce côté-là.

La deuxième ligne porte sur les charges de personnel. En 2023 avait été budgété quelque chose de très réaliste puisque la réalisation s'établit à 15 000 € près. En 2024, cette ligne affiche 2,7 millions d'euros. M. FAVREAU explique qu'une ceinture de sécurité a été appliquée, pour une simple et bonne raison : le système comptable change entre 2023-2024, avec la fameuse M57, et une des différences, c'est qu'il n'est plus possible d'avoir de budget « dépenses imprévues ». Ils sont donc obligés de répartir ces dépenses imprévues au sein des différents chapitres, dont une partie ici – ce chapitre charges de personnel sera en deçà de ce budget de 2,7 millions. Dans le 65, ils constatent une certaine hausse, en partie liée au budget du CCAS. Concernant le CCAS, il y a une différence assez significative entre 2023 et 2024. En 2023, le CCAS avait une subvention amoindrie, car ils avaient un excédent précédent.



Or, cet excédent, ils ne l'ont plus et il a donc fallu revenir à un niveau de subvention nominal. Concernant la dernière ligne, le virement à la section d'investissement, le budget 2024 laisse augurer un virement confortable à la section d'investissement pour pouvoir gérer les projets d'investissements ambitieux.

Du côté des recettes, en page suivante, M. FAVREAU indique que le chiffre indiqué à la principale ligne, la ligne 73, n'est pas le bon – ils ont reçu une information de la trésorerie une fois que l'envoi des convocations avait été réalisé. Il s'agit de 4,7 millions au lieu de 4,2 millions – dans ce sens-là, c'est toujours mieux. M. FAVREAU fait remarquer qu'ils commencent à sentir sensiblement, et heureusement, l'augmentation de la taxe foncière votée l'année dernière. Les autres lignes sont assez stables. Les produits exceptionnels font un bond, mais c'est une ligne sur laquelle ils ont greffé des recettes pour des questions d'équilibrage budgétaire uniquement.

M. FAVREAU passe à la page 11. La municipalité maintient le cap de sa programmation pluriannuelle des investissements. Ils ne vont pas en faire le tour maintenant, mais il y a de beaux investissements en cours et à venir et le cap est bien maintenu. Le tableau suivant présente la structuration de la dette. Il propose de revenir plus tard sur ce sujet si jamais il y a des questions et d'aller directement en fin de page 13. Le programme d'investissement se réalise au travers d'autofinancement et d'un gros travail sur les subventions pour chaque projet, de sorte à ne pas mobiliser de dette complémentaire. La Ville reste sur un endettement tout à fait raisonnable d'un peu moins de 5 ans : 4,81 ans – il a un peu baissé par rapport à ce qu'il était en 2023.

Madame la Maire s'enquiert d'éventuelles questions. Elle rappelle qu'il s'agit de débattre sur le document, car la délibération va porter sur le fait qu'un débat a eu lieu.

M. Gérard CAMPISTRON trouve la somme portée sur l'investissement (1,5 million) un peu faible. Selon lui, l'avenir suppose d'investir plus que ce qui a été fait jusqu'à maintenant. Il aurait donc plus insisté dessus.

M. Romuald FAVREAU indique que la section investissement ne sera pas que de 1,5 million, ils le verront lors du prochain conseil municipal. La municipalité a un programme d'investissement ambitieux, qui sera supérieur à 2,5 millions d'euros. Donc c'est constitué de ce virement-là. Les services travaillent au quotidien pour conserver un service à la population et réduire le coût du fonctionnement autant que faire se peut, et maintenir au plus haut possible le virement à la section investissement. Après, il y a l'autre travail d'aller chercher des subventions. La commune a un programme d'investissement ambitieux et c'est toujours en comptant sur les subventions, tantôt du Département, tantôt de la région, de différents partenaires, parce que oui, l'avenir, c'est d'investir, M. CAMPISTRON a bien raison.



En l'absence d'autre question, Madame la Maire soumet la délibération au vote.

Ouï l'exposé de M. Romuald FAVREAU et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : acte la tenue d'un débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Maire aborde tout d'abord la formation des élus en 2023 et précise qu'il s'agit des informations dont ils disposent, il y a peut-être d'autres formations qui ont été faites et dont ils n'ont pas connaissance. Madame la Maire a suivi une formation sur la conception d'un bilan de mi-mandat – c'était de circonstance – et Jérôme a suivi une formation l'arbre, « Comment le protéger et l'intégrer dans sa politique de l'environnement ? ». Toutes ces formations ont été faites par ATD Haute-Garonne Ingénierie. Très souvent, Madame la Maire envoie aux élus des informations sur ces formations. Elle les invite vraiment, quand c'est possible, à y participer. C'est toujours très riche et c'est gratuit. Elle demande si d'autres personnes ont suivi des formations 2023.

Les élus lui répondent collectivement que ce n'est pas le cas.

Madame la Maire passe ensuite à un point sur le nouveau PLUi-H que les 37 communes de la métropole construisent en ce moment. Ce nouveau PLUi-H se veut plus protecteur que le précédent. La principale nouveauté porte sur leur capacité à refaire la ville sur elle-même. Mondonville n'a plus de terrain à urbaniser. Il est donc nécessaire de repenser leur développement urbain. Ils y ont déjà beaucoup réfléchi en début de mandat avec l'aide de l'AUAT - certains élus avaient participé aux ateliers. Avec le projet de PLUi-H, ils devront se conformer aux exigences de la loi Climat et Résilience de 2021, à savoir un objectif de réduction de 50 % de la consommation des NAF. L'enjeu consiste à accompagner ce renouvellement urbain en tenant compte des équipements disponibles des communes, de leur mobilité, des moyens de transport, tout en libérant de l'espace au sol et selon un urbanisme de qualité qui souhaite maintenir des lieux aérés, une vie agréable. Selon Madame la Maire, ils ont déjà beaucoup progressé avec la charte de l'urbanisme. Ils arrivent à avoir des relations sereines avec les promoteurs quand ils les informent que leur projet est trop dense et ne les intéresse pas. Généralement, ils partent, et quelquefois ils reviennent vers eux avec un projet qui s'approche un peu plus de la réalité de Mondonville. Les membres de la commission peuvent en témoigner : il y a du travail, des allers-retours promoteurs-mairie. Il est très important pour eux d'accueillir de la meilleure façon qui soit. L'accueil des populations se fera de façon proportionnelle au de la commune - Mondonville est considérée comme une commune de proximité du grand pôle urbain - c'est-à-dire 30 logements par an sur la période 2025-2035.



Madame la Maire concède que 30 logements, ce n'est pas beaucoup, mais il lui semble qu'à la hauteur de Mondonville, c'est suffisant. Madame la Maire précise que le terme de « logement » englobe tous les types de logements. Ils doivent donc construire 30 nouveaux logements par an. Ils n'ont pas encore reçu le taux de logements sociaux pour 2023, mais en 2022, il était de 20,34 %, donc la ville se situe dans les bonnes recommandations. Avec les derniers logements livrés, ils doivent désormais dépasser ce chiffre.

Madame la Maire pensait que M. DOUCY serait présent puisqu'il est souvent là ou au moment du conseil municipal. Elle souhaitait profiter de l'occasion pour remercier les jeunes du CME et du CMJ de leur présence dans les commémorations. Ils sont toujours présents. Le 19 mars, c'était assez particulier, puisque c'était à 17h30, mais certains sont arrivés du collège en vitesse pour pouvoir assister à ces commémorations. Madame la Maire tient à les remercier, car ils s'impliquent vraiment dans ces évènements des anciens combattants et cela fait chaud au cœur.

Madame la Maire annonce qu'elle n'a plus de points d'information à présenter et s'enquiert d'éventuelles questions.

M. Gérard CAMPISTRON trouve que c'est un peu dangereux, pour l'avenir, de se limiter à 30 logements par an. Il n'est pas favorable à ce qu'il y en ait pléthore comme cela a été le cas précédemment, mais 30, cela lui paraît vraiment peu, d'autant plus que la commune vit aussi sur la taxe foncière, sur le nombre d'habitants qu'il y a. Il met donc un petit bémol sur ce point.

Madame la Maire répond qu'ils n'ont plus de terrains constructibles sur Mondonville. Dans le PLUi-H, il y a des zones à un étage, d'autres zones à deux étages, et il faut que les gens vendent leurs terrains, enfin, leur maison, puisqu'il y a plus de terrains constructibles. Comme un certain nombre de villes, ils sont restreints, car ils ont beaucoup de zones naturelles et de terres agricoles. Ils ne pourront donc plus jamais construire.

M. Gérard CAMPISTRON fait remarquer que cela le fait un peu sourire, car les bons terrains agricoles sont construits. Ce qui reste, ce sont de mauvais terrains agricoles, c'est-à-dire des terres où il y avait des vignes, de la caillasse, qui sont bons pour le maïs, les cailloux, l'eau et l'engrais. Donc cela le fait sourire d'entendre qu'il faut garder ces terrains pour l'agriculture.



Madame la Maire le rejoint sur beaucoup de choses. Pour avoir eu une réunion la semaine dernière avec les agriculteurs du secteur, c'est aussi ce qui est ressorti, mais la loi zéro artificialisation ne leur permet plus de construire dans l'agricole. Elle reconnaît qu'il y a des terrains qui ne sont pas bons pour l'agriculture. Dans leur région, en plus, ils ont du grep, donc ils ne peuvent pas faire toutes les cultures qu'ils souhaitent. Néanmoins, il faut préserver ces terrains. Madame la Maire ajoute que comme toute loi, après sa promulgation, on réfléchit et il y a des adaptations. Selon elle, il y aura quelques adaptations. De la même façon, ils ne peuvent plus développer de zones économiques alors qu'ils en ont besoin, c'est aussi un souci. Il n'est pas possible de mettre les entreprises les unes sur les autres : ils ne peuvent pas mettre un garage automobile, un concessionnaire de voitures et autre chose au-dessus.

Mme Ketty ARICIQUE-DULAC rappelle qu'ils ont eu beaucoup de logements dans les années précédentes. Selon elle, il est bon de freiner quelque peu : cela laisse le temps à la commune de respirer et de faire revivre tous ces terrains, c'est bien de se poser. Dans quelques années, ils verront avec les nouvelles lois, mais c'est bon de faire cette pause.

Madame la Maire fait remarquer qu'il s'agit du PLUi-H.

Mme Ketty ARICIQUE-DULAC le comprend bien. Selon elle, cela tombe très bien pour eux, car ils ont eu beaucoup de logements. Ils verront au prochain PLUi-H, mais en attendant, cela leur fait une pause.

Madame la Maire précise que le prochain PLUi-H se fera en 2035.

M. Gérard CAMPISTRON trouve malgré tout cela dangereux de passer de pléthore à rien. Selon lui, c'est extrêmement dangereux pour les finances publiques. Cela a été fait, ils ne peuvent pas y revenir, mais 30 logements par an par rapport à 150 ou 200 par an, c'est énorme. Cela ferait qu'un peu plus d'argent rentre dans les caisses et que la différence entre les années soit moins importante. Il répète que c'est très dangereux et qu'ils vont se retrouver sans rien.

Madame la Maire fait remarquer que personne n'interdit de faire 40. C'est 30 minimum, enfin, c'est 300 pendant la période. Elle exagère volontairement, mais s'ils veulent faire 300 en 2025, ce serait possible. C'est 300 logements sur les dix prochaines années.

M. Romuald FAVREAU indique que le chiffre précédent était de l'ordre de 65. C'est ce qu'ils vivent actuellement et cela va.

Madame la Maire répond que s'il n'y a pas le travail à côté, s'il n'y a pas les infrastructures, etc, cela est compliqué. Avec cette démographie qui a explosé, ils se



retrouvent avec des difficultés au niveau des écoles, par exemple : ils vont ouvrir deux classes cette année, ils en ont ouvert trois depuis 2020. C'est dommage que cela n'ait pas été programmé différemment, parce que c'est vrai qu'il n'aurait pas eu ce souci. Elle ajoute qu'ils ne vont pas revenir sur le passé, ils ne peuvent rien y faire, il faut penser à l'avenir.

En l'absence d'autres demandes d'intervention, Madame la Maire clôture la séance. Elle souhaite aux élus une bonne soirée et les informe qu'ils étudieront le bilan au prochain conseil municipal. Elle leur rappelle également qu'ils doivent signer le compte administratif.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 19 HEURES 10

Présidente de séance Véronique BARRAQUÉ ONNO



Secrétaire de séance Romuald FAVREAU

